

Sur les TERRES du LAURAGAIS

 GRAND ANGLE p.08

UN TERRITOIRE SPORTIF
ET DYNAMIQUE

JUILLET- DÉCEMBRE 2024

No. 15

www.terres-du-lauragais.fr

LE BUDGET 2024 EN BREF



48.15 MILLIONS D'EUROS

C'EST LE MONTANT TOTAL VOTÉ EN 2024 POUR TOUTE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE FONCTIONNEMENT

38.47 MILLIONS D'EUROS

26.00 MILLIONS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES
2.45 MILLIONS D'OPÉRATIONS D'ORDRES
6.44 MILLIONS D'ATTÉNUATION DE PRODUITS
3.58 MILLIONS DE RÉSERVES

L'INVESTISSEMENT

9.68 MILLIONS D'EUROS

6.27 MILLIONS DE PROJETS D'INVESTISSEMENT
2.04 MILLIONS DE SOLDE NÉGATIF REPORTÉ CUMULÉ
1.24 MILLIONS DE CAPITAL DETTE
136 MILLE D'OPÉRATIONS D'ORDRES

LES PRIORITÉS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

25%
PETITE ENFANCE



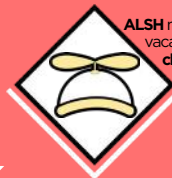
Multi-accueil, RPE (Relais Petite Enfance) et LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

25%
ENVIRONNEMENT



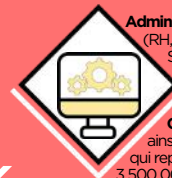
Gestion des déchets et transition énergétique

15%
ENFANCE JEUNESSE



ALSH mercredis et vacances, ALAE, chantier d'insertion, ALAC, MAJ mercredis, samedis et vacances

15%
ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Administration (RH, Finances, Secrétariat juridique)
Informatique Communication, ainsi que la réserve qui représente 3 500 000 € (soit 27% des 13% de l'Administration Générale).

11%
VOIRIE, ESPACES VERTS, PATRIMOINE



Entretien voiries, espaces verts, chantier d'insertion Bâtiments, Espaces Verts

4%
PROMOTION DU TERRITOIRE



Économie, culture, urbanisme
+ Budgets annexes :
Budget Office de Tourisme (OT) qui s'élève à 742 327,22€
+ 3 Zones d'Activités Économiques (ZAE) en cours : 1 048 000 €

5%
SERVICES À LA PERSONNE



Maison France Services, Transport à la demande (TAD) Mobilité
+ Budget annexe CIAS regroupe les activités de la MARPA et du portage de repas : 1 107 000 €

L'INVESTISSEMENT

C'EST BON POUR NOS ROUTES, POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POUR TOUT LE TERRITOIRE !



RÉHABILITATION DES ATELIERS TECHNIQUES



COLLECTE DES DÉCHETS



AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES



RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DES CRÈCHES



POOL-ROUTIER



ÉTUDES CONSTRUCTION SALLE MULTISPORT ET MAISON DES JEUNES



LAC REPRISE DU BARRAGE ET CHEMIN D'ACCÈS AU HANGAR

LES TAXES

COTISATIONS FONCIÈRES DES ENTREPRISES

36.71%

TAXE FONCIÈRE (BÂTI)

7.50%

TAXE FONCIÈRE (NON-BÂTI)

16.58%

TEOM (CENTRE ET SUD)

14.40%

TAXE D'HABITATION ADDITIONNELLE

12.45%

Taux inchangé depuis 2022

www.terres-du-lauragais.fr

Sur les *Terres* du *Lauragais*

► Lettre
d'information
communautaire

JUIL- DÉC. 2024
N°. 15

Directeur de publication:
Christian Portet

Réalisation:
Justine Audubert

Directrice de la rédaction:

Élodie Caqueneau

Comité de rédaction:

Paul Cizos-Natou, Michel

Lubowski, Justine Audubert,

Tristana Jacquot, Annick Barets,

Enfance-Jeunesse, Céline

Suberville, Elodie Caqueneau,

Delphine Romagny, Anthony

Danesin, Julie Gouet, Sandrine

Baudard, Maëlle Olliver

Conception graphique: Venise

Abed

Photo de couverture: Justine

Audubert

Crédits photos:

Elodie Caqueneau (p.2) ; Michel

Lubowski (p.6) ; Petite-Enfance

(p.8) ; Georges Astric (p.9) ;

Freepik (p.10 ; p.13) ; Maxime

Delvaux (p.11) ; Sylvie Forrestier

(p.12) ; Anthony Danesin (p.12) ;

Maëlle Ollivier (p.14)

Infographies :

Justine Audubert ; Maëlle Ollivier ;

Lauragais Tourisme

Impression: Ambrosio BS

Imprimé à 11 500 exemplaires.

SUIVEZ-NOUS



PRÉSIDENT CHRISTIAN PORTET



A chacune de ses parutions, notre lettre d'information de la Communauté de communes des Terres du Lauragais, consacre plusieurs articles à une thématique : un « grand angle ».

L'actuel numéro n'échappe pas à cette règle puisqu'en cette année de Jeux Olympiques et Paralympiques qui débutent à Paris dans quelques jours, notre « grand angle » met en valeur la dynamique sportive de notre territoire.

Les habitants des Terres du Lauragais peuvent légitimement prétendre et avoir accès à une pratique physique et sportive de qualité adaptée à chacun.

L'ancien professionnel de l'éducation physique et sportive que je suis, ne peut que se réjouir d'une telle initiative, et de toutes celles qui naissent dans notre beau Lauragais pour promouvoir l'impact éducatif et les bienfaits de la pratique sportive et du sport en général.

De la motricité chez les tout petits, dans nos crèches, à l'activité physique adaptée chez nos aînées de la MARPA, en passant par les olympiades dans nos écoles, les rencontres sportives dans le cadre du projet Mobil'ados et la promotion du sport mise en œuvre par les nombreuses associations de nos villages, les habitants des Terres du Lauragais peuvent légitimement prétendre et avoir accès à une pratique physique et sportive de qualité adaptée à chacun.

Le premier trimestre de cette année encore, a fortement mobilisé élus et services, en particulier celui des finances et marchés, sur la construction budgétaire.

Malgré un contexte inflationniste encore particulièrement élevé, le budget a été adopté à l'unanimité des nombreux élus présents.

En augmentation globale de (presque) 12%, ce budget a été voté sans augmentation des

taux de fiscalité et ce, grâce à la sagesse des décisions de nos élus, mais aussi et pour beaucoup à la rigueur de gestion de l'ensemble de nos services et à la forte implication de nos agents.

Je ne saurai terminer ce propos éditorial sans évoquer notre fil rouge quasi quotidien : **la protection de l'environnement, la transition énergétique.**

Toutes nos politiques publiques ont l'obligation désormais, d'intégrer cette dimension environnementale tant au niveau de l'aménagement du territoire que de celui de nos politiques sociales et de services. Terres du Lauragais le fait !

A ce propos, je salue la qualité du travail réalisé par notre service environnement-déchets pour la concrétisation et la réussite de la collecte robotisée qui sera finalisée tout début juillet sur les secteurs centre et sud des Terres du Lauragais.

Tout comme je salue et me réjouis du travail réalisé par les services dédiés pour la rénovation énergétique de nos bâtiments, le développement des ENR, l'amélioration de la qualité de l'air, les mobilités ...

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, nous sommes empêtrés dans un contexte politique national inédit et des plus incertains. Aussi je forme le vœu pour notre beau pays de France, pour notre beau Lauragais, que la force des valeurs Républicaines, humaines, sociales, démocratiques l'emportera sur le risque de repli nationaliste et xénophobe.

Vive la République
Vive l'Olympisme
Vive Terres du Lauragais.

Prenez soin de vous pour profiter d'un bel été ...



► Aménagement du territoire

Comment faire pour aménager le territoire dans un monde incertain et fluctuant ? C'est la question qu'élus et techniciens du territoire étaient invités à se poser lors des ateliers animés par le PETR - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural - du Pays Lauragais.

Organisés dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant Plan Climat, trois ateliers ont ainsi eu lieu à Montgaillard-Lauragais, Sorèze et Villeneuve-la-Comptal.

L'objectif : commencer à se projeter dans l'aménagement d'un territoire « robuste », capable de résister aux aléas climatiques. Trop d'eau, trop chaud, violence des intempéries... Comment gérer les crises, mais surtout comment les anticiper et se donner les moyens de limiter leurs impacts ?

Robustesse et coopération : voilà de bonnes bases pour construire le Lauragais de demain.

Le PETR Pays Lauragais a lancé, en 2023, la révision de son SCoT : le Schéma de Cohérence Territorial.

Ce document d'urbanisme détermine les grandes orientations de développement à

l'échelle d'un territoire de projet : ici, le pays Lauragais. Les documents de planification à l'échelle plus locale, tel que le PLU - Plan Local d'Urbanisme - , doivent prendre en compte les orientations du SCoT. Il est prévu que le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) soit intégré à ce nouveau SCoT, afin d'avoir un SCoT valant PCAET.

Les 4 communautés de communes et l'ensemble des communes du PETR Pays Lauragais (élus et techniciens), ont été conviés début avril à des ateliers pour travailler ensemble à la révision de ce SCoT.

Au vu de l'importance du contexte environnemental et de l'impact de l'aménagement sur les territoires, la révision est placée sous le signe de l'anticipation des impacts du changement climatique à court, moyen ou long terme.

Le SCoT est un document qui décline des orientations pour les 20 prochaines années. Nous sommes seulement au début de cette démarche qui a pour objectif de rédiger un document concerté avec l'ensemble des élus locaux.

► Calendrier

Le calendrier de révision du SCoT est divisé en plusieurs étapes, qui s'étalent sur quatre années, de 2023 à 2026. Les principales étapes sont les suivantes :

2023

Finalisation du marché d'études, choix du bureau d'études, lancement de l'évaluation du SCoT et des enjeux, définition des projections démographiques et de l'armature territoriale.

2025

Débat sur le PAS et le DOO, prise en compte des remarques des parties prenantes, finalisation du SCoT.

2022

Lancement et révision du SCoT.

2024

Rédaction du diagnostic territorial, concertation avec les parties prenantes (élus, habitants, acteurs économiques, etc.), élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Fin février dernier, il a été décidé d'élaborer un SCoT valant PCAET.

2026

Arrêt et approbation du SCoT.

Zéro Artificialisation Nette (ZAN)



Mardi 30 avril ont eu lieu à Maureville et à Nailloux, les ateliers « Play ZAN » qui permettent d'appréhender les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la sobriété foncière dans un format convivial et ludique.

Si le ZAN demande d'ici 2031 de réduire de 50% la consommation d'espaces des dernières années, cet exercice peut être alimenté positivement.

La maîtrise des enjeux de la loi Climat et résilience des animateurs (agents du PETR spécifiquement formés) a permis de favoriser un échange productif entre participants, afin de

mettre en œuvre la réduction de la consommation foncière.

Les élus inscrits à ces ateliers ont pu ainsi :

- Participer, lors d'une séance de travail, à un "jeu" de plateau, afin de planifier l'aménagement d'un territoire.
- Appréhender de manière pédagogique, en tant qu' élu d'une collectivité fictive engagée dans l'élaboration de son PLU(i), le changement de modèle d'aménagement introduit par la loi Climat et résilience.
- Pas à pas, simuler l'atteinte d'une réduction d'au moins 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à horizon 2030.

► Plan Climat-Air-Energie Territorial



Le Plan Climat-Air-Energie Territorial est un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel ayant pour but :

- La réduction des gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- Le développement des énergies renouvelables (ENR) ;
- La maîtrise de la consommation énergétique ;
- La qualité de l'air.

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a confié la mise en place des PCAET aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants (article 188). Terres du Lauragais a décidé avec les 3 autres communautés de communes membres du SCoT de transférer la compétence du PCAET au PETR du Pays Lauragais. Le PCAET du Pays Lauragais a été adopté le 10 février 2020 pour une

durée de 6 ans jusqu'en 2026. Nous avons dépassé la mi-parcours et il est intéressant de voir où nous en sommes au niveau des actions pour lesquelles Terres du Lauragais est identifiée comme pilote.

Comme évoqué précédemment, les élus ont décidé en février 2024 d'élaborer un SCoT tenant lieu de PCAET (SCoT-AEC). Les enjeux du PCAET seront directement intégrés dans le SCoT, afin de renforcer ses objectifs en termes de qualité de l'air, de transition énergétique et d'adaptation aux changements climatiques.

Bilan du programme d'actions 2020-2024

Actions de priorité 1

- | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| <p>Optimisation de la collecte des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système mixte de collecte avec bacs roulants et points d'apport volontaire (PAV) pour une collecte plus efficace et moins polluante. • Vente de composteurs individuels pour encourager le compostage domestique et réduire les déchets incinérés. | <p>Rénovation énergétique des bâtiments publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation du siège de l'intercommunalité pour une meilleure performance énergétique. • Diagnostics énergétiques sur 10 bâtiments communautaires pour établir un plan de rénovation pluriannuel. • Installation de pompes à chaleur réversibles dans les crèches et travaux de rénovation énergétique des bâtiments du pôle de proximité de Caraman. | <p>Développement des énergies renouvelables sur les bâtiments publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Géothermie au siège de la Fontasse pour une production d'énergie propre et durable. • Chaufferie bois au pôle de proximité de Caraman pour valoriser une énergie locale et renouvelable. | <p>Amélioration de la qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles réguliers de la qualité de l'air dans les crèches pour garantir un environnement sain aux enfants. <p>Sensibilisation et information des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'ateliers, rencontres, déjeuners d'affaires, petit-déjéco ... (sur les thèmes de la rénovation énergétique, économie circulaire ...) | <p>Promotion de la mobilité alternative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation de lignes de covoiturage pour réduire le trafic routier et ses émissions polluantes. • Mise à disposition de vélos à assistance électrique pour favoriser les déplacements doux. | <p>Sensibilisation et mobilisation des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets auprès des scolaires, des professionnels et du grand public. • Organisation d'événements et d'ateliers pour informer et impliquer les habitants dans la transition écologique. • Mise en place du télétravail pour réduire les déplacements domicile-travail des salariés. |
|--|---|--|--|--|--|

Actions de priorité 2

- | | | | |
|--|---|--|--|
| <p>Soutenir les entreprises locales dans leur transition écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'implantation d'entreprises vertueuses (bâtiment biosourcé pour une entreprise de poêles de masse). • Réalisation d'un pré-projet alimentaire territorial. | <p>Développer l'éco-pâturage pour une gestion durable des espaces verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'éco-pâturage (contrat avec un berger). • Extension de l'éco-pâturage sur de nouvelles zones. | <p>Favoriser la production d'énergies renouvelables locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'un parc solaire. • Autoconsommation collective pour les bâtiments intercommunaux. • Charte pour le développement des énergies renouvelables. | <p>Récolter et valoriser l'eau pluviale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude sur la rétention des eaux pluviales des bâtiments intercommunaux. <p>Réduire l'impact environnemental des services techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration d'outils électriques (souffleur électrique). |
|--|---|--|--|

Actions de priorité 3

- Planter des arbres :**
- 42 arbres et plus de 120 végétaux ont été plantés en 4 années.
- Réaliser des opérations d'aménagement durable :**
- Dans les consultations pour la voirie, les prestataires ont répondu aux exigences environnementales demandées par le maître d'œuvre (fourniture de matériaux recyclés, utilisation de liant végétal). Des clauses sociales ont également été demandées aux candidats (agents en insertion, organisation la plus vertueuse possible)

► Rénovation énergétique des bâtiments accueillant du public

CLIMATISATION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE :

Face à l'accentuation des épisodes caniculaires, avec des températures dépassant régulièrement les 40°C ces dernières années, la Communauté de communes des Terres du Lauragais a pris l'initiative de climatiser ses structures Petite Enfance. Cette démarche vise à assurer le bien-être et la santé des jeunes enfants, particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs. Jusqu'à présent, les structures étaient équipées de systèmes de rafraîchissement géothermiques. Si cette technologie s'avère efficace par temps chaud, elle montre ses limites au-delà de 30°C. Lors des canicules intenses et prolongées, les températures intérieures dépassaient souvent les 30°C, rendant les locaux difficiles à utiliser.

Afin d'améliorer le confort thermique des enfants et du personnel, les élus des Terres du Lauragais ont décidé de climatiser 7 structures. Un marché public, conforme au code des marchés publics, a été lancé, avec un programme de travaux

en deux tranches, étalées sur deux années.

La climatisation des structures Petite Enfance permettra :

- d'offrir un environnement frais et agréable aux enfants, même pendant les périodes de canicule.
- de préserver la santé des enfants, en réduisant les risques liés à la chaleur excessive.
- d'améliorer les conditions de travail du personnel.
- de maintenir la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

L'initiative de la Communauté de communes s'inscrit dans une démarche de responsabilité et d'engagement envers le bien-être des jeunes enfants et de leur entourage. La climatisation des structures Petite Enfance permettra de créer un environnement sain et propice à l'épanouissement des enfants, tout en garantissant des conditions de travail optimales pour le personnel.

TRANCHE 1 :

Une première tranche de travaux s'est déroulée d'octobre 2023 à février 2024 pour trois crèches des Terres du Lauragais :

- La Ferme des P'tits Bouts à Lanta ;
- Les P'tits Cœurs à Maureville;
- Les Colauriages à Calmont.

Le montant total des travaux s'élève à 130 709,37 euros TTC. Le choix a été porté sur un système de chauffage et de climatisation performant de type PAC air/air gainable, permettant de chauffer

ou refroidir les locaux, et garantir ainsi une température ambiante régulée, y compris lors de pics de chaleur ou de vagues de froid.

L'ensemble des travaux ont été réceptionnés par la Communauté de communes et les trois crèches sont désormais en fonction. Les enfants et les équipes éducatives bénéficient d'espaces modernes, confortables et adaptés à leurs besoins.

TRANCHE 2 :

Une deuxième tranche de travaux est programmée pour 2024, avec un début prévu fin juillet et une livraison estimée en décembre 2024.

Cette tranche concerne quatre crèches des Terres du Lauragais :

- Le Jardin aux Malices à Caraman
- Les Tout Petits à Avignonet-Lauragais
- Les K'Nailloux à Nailloux
- L'Ostal dels Pichons à Villefranche-de-Lauragais.

Le montant total des travaux s'élève à 242 702,54 euros TTC. Pour cette tranche, le choix s'est porté sur un système de chauffage et de

climatisation performant de type PAC air/air cassette, permettant de maintenir une température agréable dans les locaux en toute saison, y compris lors de canicules ou de vagues de froid.

Le choix de l'entreprise a été finalisé fin juin, permettant un démarrage des travaux fin juillet. La livraison du dernier site est prévue pour fin décembre 2024.

A partir de la rentrée 2025, c'est dans des espaces scolaires, empreints de confort et adaptés à leurs besoins, que les enfants évolueront, favorisant ainsi leur apprentissage et leur bien-être.

► Et après ?

Projet de réhabilitation intégrant la rénovation énergétique globale :

La crèche "Le Bonheur dans le Pré" à Lanta va bénéficier d'une rénovation énergétique globale et d'une extension pour accueillir 30 enfants.

Au programme :

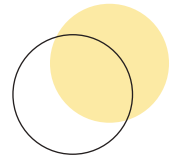
- Isolation extérieure performante, pouvant être subventionnée dans le cadre du « Fonds vert ».
- Remplacement des menuiseries existantes, afin de renforcer l'isolation.
- Installation d'équipements CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation) et photovoltaïques, pour réduire les coûts énergétiques et respecter l'environnement.
- Extension conforme à la réglementation RE 2020 (Réglementation Environnementale 2020).

Objectifs :

- Améliorer le confort des enfants et du personnel.
- Réduire les dépenses énergétiques.
- Contribuer à la transition énergétique.



GRAND ANGLE



► Un territoire sportif et dynamique

41 259 habitants

11 123 licenciés sportifs

258 équipements
Dont 3 appartenants à la Communauté de communes

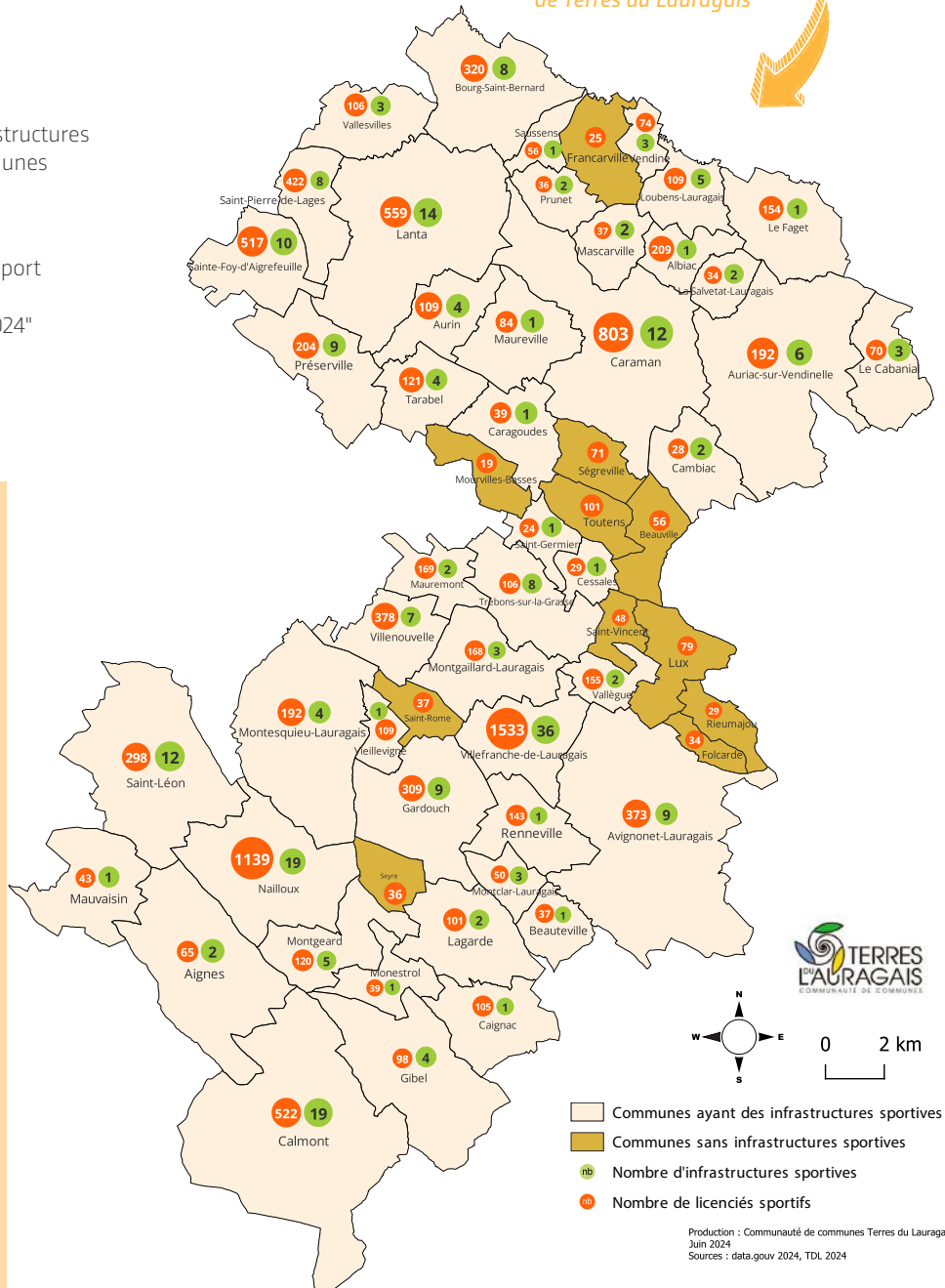
26 associations sportives exploitant les structures gérées par la Communauté de communes

1 Maison Sport-Santé (Nailloux)

37 structures affiliées au dispositif Pass'Sport

2 communes labellisées "Terres de Jeux 2024"

Nombre d'infrastructures sportives et de licenciés sportifs par commune au sein de Terres du Lauragais



► La Maison Sport-Santé, qu'est-ce que c'est ?

Les Maisons Sport-Santé sont des établissements qui regroupent des **professionnels de santé** et du sport pour faciliter l'orientation et l'accès aux activités physiques et sportives et à l'activité physique adaptée.

Elles sont ouvertes à tous les publics et particulièrement aux :

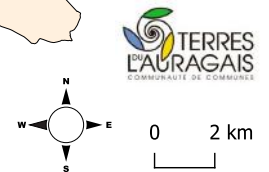
- **Personnes en bonne santé** qui n'ont jamais pratiqué de sport ou n'en ont pas fait depuis longtemps et **veulent se remettre à l'activité physique** avec un accompagnement à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité sociale ;
- **Personnes souffrant d'affections de longue durée ; personnes souffrant de maladies chroniques** (diabète, maladies cardiovasculaires, obésité...), **facteurs de risque** (hypertension artérielle...), quel que soit leur âge, et nécessitant une activité physique adaptée sécurisée par des professionnels formés et prescrite par un médecin ; **personnes en perte d'autonomie et avançant en âge.**

La Maison-Sport Santé (MSS) Antirouille, initiée par la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Nailloux Saint-Léon et portée par l'association Antirouille, met en place un **projet sport-santé à destination des habitants du bassin**. L'objectif est d'accompagner les usagers à la remise en mouvement et à la pratique d'une activité physique régulière, dans un parcours coordonné.

Au sein de la MSS, les patients sont accueillis par une **enseignante en activité physique adaptée (APA)** formée, après orientation par l'**équipe pluriprofessionnelle** de la MSP. Après un **bilan complet réalisé** par l'enseignante en APA, les professionnels proposent aux usagers un **programme personnalisé** comprenant des séances d'APA et un **accompagnement spécifique** selon les besoins identifiés.

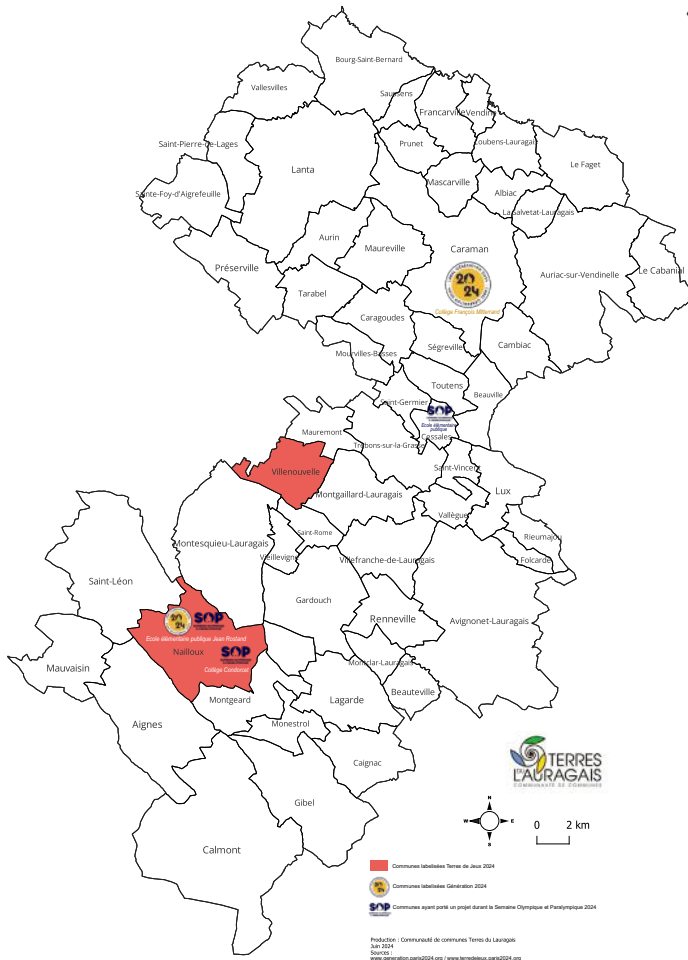
Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 08h00 - 20h00
En cas d'urgence, contactez le 15 (Samu)
Coordonnées : 06 64 98 56 19



Production : Communauté de communes Terres du Lauragais
Juin 2024
Sources : data.gouv 2024, TDI, 2024

► Promotion du sport sur le territoire



« **T**erre de Jeux 2024 » : une initiative du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Ce label offre aux communes de France, la possibilité de participer à l'**aventure olympique et paralympique**, indépendamment de leur taille ou de leur localisation. Il **valorise les acteurs du mouvement sportif** qui œuvrent pour une **pratique sportive plus développée et inclusive** et qui célèbrent l'esprit des Jeux auprès de tous. « Terre de Jeux 2024 » permet également de mettre en contact les **différents acteurs du sport à l'échelle locale**, favorisant ainsi la création de projets communs.

Deux communes Terres du Lauragais sont labellisées « Terre de Jeux 2024 » : **Nailloux et Villenouvelle**.

Organisée chaque année par le ministère de l'Éducation nationale, en collaboration avec le mouvement sportif français, la **Semaine Olympique et Paralympique (SOP)** est un événement visant à promouvoir la pratique sportive chez les jeunes.

Elle les sensibilise aux valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme. Du 2 au 6 avril 2024 a eu lieu la 8^{ème} édition de la SOP. Les communes de **Nailloux et Cessaies** ont célébré cette semaine à travers la mise en place d'activités sportives d'initiation et de découvertes, autant olympiques que paralympiques.

Le **label Génération 2024** a été créé pour ancrer durablement l'**héritage des Jeux** dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur. Décerné aux établissements qui s'engagent à mettre en œuvre des projets structurants autour des valeurs olympiques et paralympiques, ce label vise à développer des partenariats avec les clubs sportifs locaux, à participer aux événements promotionnels des Jeux ou à accueillir des athlètes de haut niveau.

En encourageant la pratique sportive et en transmettant les messages d'inclusion, d'excellence et de respect, ces programmes contribuent à préparer les générations futures à relever les défis du monde de demain.



► Petite Enfance

LA MOTRICITÉ CHEZ NOS TOUT PETITS

Dès le plus jeune âge, des activités sportives sont proposées aux enfants accueillis sur nos structures.

Le mot « motricité » est plus utilisé que « sport », par les professionnelles de la Petite Enfance. Pour un bébé, arriver à se tourner et à rouler, c'est déjà du sport !

L'activité motrice joue un rôle crucial dans le développement des enfants de moins de 3 ans. Elle favorise le développement physique, en renforçant les muscles et les os, et en améliorant la coordination et l'équilibre. En bougeant, les enfants

apprennent à connaître leur corps et à explorer leur environnement, ce qui stimule leur développement cognitif et sensoriel.

De plus, l'activité physique encourage la socialisation et la communication, car les jeunes enfants interagissent souvent avec leurs pairs pendant les jeux actifs.

Enfin, l'activité motrice permet aussi aux enfants de se défouler, libérant ainsi leur énergie accumulée et contribuant à une meilleure régulation de leurs émotions et de leur comportement.

► Enfance-Jeunesse

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE AU CŒUR DE LA JEUNESSE



La Communauté de communes des Terres du Lauragais est pleinement investie dans les pratiques sportives auprès des écoles primaires. En effet, un éducateur sportif est mis à disposition dans les écoles du secteur Centre pour organiser et enseigner les diverses activités sportives du programme d'E.P.S.

Ce travail, en collaboration avec les enseignants, les élus et le conseiller pédagogique de la circonscription, permet la mise en œuvre d'activités variées tout au long de l'année scolaire et la réalisation de nombreux projets inter-écoles.

Depuis quelques années, les ministères de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports déclarent la natation et la pratique du vélo « priorités nationales »,

par l'intermédiaire de deux modules d'apprentissage : le **savoir nager** et le **savoir rouler à vélo**. Ces enseignements revêtent un enjeu de sécurité publique et un enjeu de démocratisation.

L'objectif affiché est de permettre à chaque élève entrant au collège d'avoir acquis les compétences nécessaires à la pratique de la nage et du vélo en toute sécurité.

La piscine municipale de Villefranche-de-Lauragais accueille les classes toute l'année pour la pratique de la natation ; tandis que les apprentis cyclistes révisent la sécurité à vélo et les comportements attendus dans les cours de récréations, avant de partir sur les routes du canton ou sur la piste du Canal du Midi.

Cette année scolaire est particulièrement riche en événements sportifs majeurs car après la Coupe du Monde de Rugby, ce sont les Jeux Olympiques qui se déroulent en France.

Ces manifestations internationales offrent l'opportunité de promouvoir davantage le sport à l'école et de développer les projets et les coopérations avec les associations sportives locales ou les comités départementaux.

Le premier trimestre a été l'occasion de pratiquer pour de nombreuses classes le rugby, avec une rencontre inter-écoles pour les élèves de CM1 et CM2 en fin de cycle d'activité.

D'autres disciplines olympiques ont fait partie du programme d'E.P.S. des petits de maternelle comme des plus grands : de la lutte, dans le cadre des sports d'opposition ; du badminton et du mini-tennis, pour les sports de raquettes ; en passant par les disciplines athlétiques et collectives.

Durant les dernières semaines de l'année scolaire, plusieurs manifestations inter-écoles viendront célébrer les Jeux Olympiques, tels que des Olympiades sur les installations sportives de nos communes ou un triathlon à Villefranche-de-Lauragais.



Le dispositif « **Savoir Rouler à Vélo** », mis en place par le ministère des Sports en 2019, vise à former les enfants âgés de 6 à 11 ans à la **pratique du vélo comme un mode de déplacement du quotidien**. Il vise à former les enfants à la mobilité à vélo dès leur plus jeune âge, afin de les préparer à l'entrée au collège.

Au sein des séances d'éducation physique et sportive (EPS), le département Enfance-Jeunesse de la Communauté des communes a choisi de mettre l'accent, ce printemps, sur l'apprentissage du « **Savoir Rouler à Vélo** ».

► Activité physique adaptée

OLYMP'ÂGE ET LES ATELIERS DE LA MAISON D'ACCUEIL ET RÉSIDENCE POUR L'AUTONOMIE (MARPA) : UNE APPROCHE INCLUSIVE DE LA SANTÉ

La MARPA Cœur Lauragais propose des activités physiques adaptées pour favoriser le bien-être et la santé des résidents. Cette approche inclusive de la santé vise à créer un environnement où chaque individu se sent valorisé et soutenu dans sa démarche vers une meilleure santé. Les activités répondent aux besoins spécifiques des personnes âgées, des individus atteints de maladies chroniques ou en situation de handicap. Grâce à des solutions sur mesure, les participants peuvent bénéficier d'activités physiques, manuelles, sensorielles et émotionnelles adaptées à leurs capacités et contraintes. Chaque intervention est réalisée avec une attention particulière à la dignité et au bien-être des participants. La bienveillance assure un environnement sécurisant et motivant, essentiel pour encourager la participation régulière et le plaisir dans l'activité physique. Les intervenants de Siel Bleu sont des professionnels qualifiés et formés pour adapter les activités en fonction des capacités physiques et des contraintes médicales des participants. Ce professionnalisme garantit des séances sécurisées et efficaces. Cet engagement se manifeste à

travers des initiatives visant à rendre l'activité physique accessible à tous, indépendamment des obstacles financiers ou logistiques. En favorisant l'inclusion sociale et en adaptant les activités aux besoins individuels, Siel Bleu joue un rôle crucial dans la lutte contre la sédentarité et l'isolement.

Les ateliers proposés au sein de la MARPA sont financés (à l'exception de ceux réalisés par les bénévoles ou le personnel de Terres du Lauragais) dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Ce financement permet de bénéficier du forfait autonomie attribué par la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Haute-Garonne (CFPPA 31).



ACTIVITÉ PHYSIQUE,
ÉQUILIBRE ET
PRÉVENTION DES
CHUTES



BIEN-ÊTRE ET
ESTIME DE SOI



MÉMOIRE



LIEN SOCIAL

MON BILAN PRÉVENTION

Pour faire **Mon Bilan Prévention**, c'est simple !

Je prends rendez-vous avec un médecin, un pharmacien, une sage-femme ou un infirmier pour faire le point sur mes habitudes de vie, bénéficier de conseils personnalisés et vivre en bonne santé plus longtemps. Alors, vous aussi poussez la porte d'un professionnel de santé !

Renseignez-vous sur :
monbilanprevention.sante.gouv.fr



► Projet d'une salle multisports

CRÉATION D'UNE SALLE MULTISPORTS AU LYCÉE DE VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS : UN PROJET D'ENVERGURE POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE



Le lycée Léon Blum de Villefranche-de-Lauragais s'apprête à connaître une **transformation** majeure avec la création d'une salle multisports et d'un **mur d'escalade**. Ce projet d'envergure, porté par la **Communauté de communes Terres du Lauragais**, répond à un besoin criant d'infrastructures sportives adaptées au sein de l'établissement.

Le lycée Léon Blum, qui compte aujourd'hui plus de 800 élèves, ne dispose actuellement pas

d'équipements sportifs suffisants pour répondre aux exigences du référentiel d'évaluation du baccalauréat en matière d'**éducation physique et sportive (EPS)**. Cette situation a conduit à l'installation de préfabriqués en 2021-2022, mais une **solution pérenne et de qualité** était devenue indispensable.

La future salle multisports, d'une superficie d'environ 400 m², permettra de pratiquer une **large variété de disciplines sportives**, telles que le tennis de table, les

sports de combat, la danse, le step, l'accrogyrn et les arts du cirque.

Le projet comprend également la création d'une SAE (**Structure Artificielle d'Escalade**), une activité en plein essor qui suscite un vif intérêt chez les jeunes. Cette installation permettra aux élèves de se familiariser avec les techniques d'escalade et de développer leur sens de l'équilibre et de la coordination.

La construction de la salle multisports et de la SAE fera l'objet d'une attention particulière quant au **choix des matériaux**. L'acoustique sera un élément clé, tout comme la **robustesse** et la **durabilité** des murs et des sols, qui devront **répondre aux exigences** des différentes activités sportives pratiquées.

La salle multisports et le SAE seront implantés à proximité immédiate du lycée, sur un terrain appartenant à la commune de Villefranche-de-

Lauragais. La topographie du terrain sera prise en compte dans la conception du projet.

La **Communauté de communes** a travaillé en étroite collaboration avec le **lycée Léon Blum**, la **commune de Villefranche-de-Lauragais**, la **Région Occitanie** et le **Département de la Haute-Garonne** pour élaborer ce projet d'envergure. Cette collaboration permettra de mener à bien sa réalisation dans les meilleurs délais et dans le respect des contraintes budgétaires et environnementales.

La création d'une salle multisports et d'un SAE au lycée Léon Blum constituera un atout majeur pour l'établissement et pour l'ensemble du territoire. Cette infrastructure permettra d'**offrir aux élèves un cadre propice à la pratique sportive** et à l'épanouissement personnel, tout en contribuant à l'attractivité du lycée et du territoire.

ENVELOPPE ESTIMATIVE DU PROJET : 1,5M D'€

Cette enveloppe sera réajustée en fonction du projet qui sera retenu. Elle ne prend pas en compte l'éventuelle modification de l'entrée du logement (scénarios alternatifs).

CONSTRUCTION NEUVE SALLE MULTISPORTS
Environ 400 m²

CONSTRUCTION NEUVE SAE
Environ 120 m²





► Canalathlon 5ème édition le 5 octobre 2024

Ouvert à tous et tout au long de la journée, le village d'animations au lac de la Thésauque réservera bien des surprises : un marché de producteurs et d'artisans locaux, des animations ludiques et « éco-responsables » ...

Le parcours :

Étape 1 : L'épreuve sportive débutera

attendra nos sportifs.

Le tarif est de 25 € par personne soit 100 € par équipe incluant :

- *L'inscription à la course pour 4 personnes* (road-book, dossards, prêt des canoës, ravitaillements, mise à disposition des secours) ;

- *Le repas* comprenant entrée, plat, dessert et café.

- *un cadeau pour chaque sportif ;*

- en tant qu'événement sportif solidaire de la replantation des arbres du canal du Midi, *2€/personne seront reversés à Voies Navigables de France.*

Le **Canalathlon** revient pour un nouvel épisode dans le Lauragais ! Ce sont les Terres du Lauragais qui accueillent cette année cet événement convivial, familial et festif autour du canal du Midi. Cette **cinquième édition** aura lieu le **samedi 5 octobre 2024 au lac de la Thésauque de 9h à 17h.**

Nouveauté du parcours sportif :

Pour la première fois, le parcours sportif est proposé en boucle. Les étapes en VTT (possibilité de location sur place) pourront donc être effectuées en équipe entière.

par une course de 4 km, idéale pour l'échauffement !

Étape 2 : Les sportifs enfourcheront ensuite leur VTT sur 24 km en direction du canal du Midi à travers la campagne Lauragaise.

Étape 3 : Arrivés au village de Montesquieu-Lauragais, une course d'orientation leur permettra de découvrir le village.

Étape 4 : Le parcours les ramènera ensuite vers le lac de la Thésauque en VTT sur 10 km.

Étape 5 : La dernière épreuve sera certainement la plus emblématique, puisqu'une boucle en canoë de 3 km

► Favoriser la biodiversité

Le **Lac de la Thésauque** a été créé en 1973 sur les communes de **Nailloux** et de **Montgeard** afin de répondre aux attentes en sites de loisirs et de détente des populations locales.

Non utilisé pour l'agriculture, cette situation a rendu possible l'**installation d'une végétation riveraine**, formant des zones écologiquement intéressantes et diversifiées, permettant l'observation de tout un cortège d'espèces.



Des **espèces de zones humides** -*gallinule poule d'eau, martin pêcheur*- côtoient des **espèces plus forestières** -*grive musicienne, tourterelle des bois*-, ainsi que des **espèces de zones ouvertes ou de coteaux secs** -*alouette des champs, pipit des arbres, tarier pâle*. On retrouve bien-sûr tout un **cortège d'espèces ubiquistes** -*merle noir, mésange charbonnière, mésange bleue, pouillot véloce, fauvette à tête*

noire, rouge-gorge familier- facilement observables tout autour du lac.



Le site est géré en "**zéro produit phytosanitaire**" depuis 2009 et nous réalisons une **gestion différenciée**, ce qui permet de retrouver :

- des espaces verts permettant d'accueillir du public ;
- des espaces de jeux et récréatifs ;
- des espaces plus champêtres avec des fauches tardives ;
- des espaces à vocation plus naturelles, ainsi que de l'éco-pâturage.

En complément, des suivis ou aménagements sont réalisés pour favoriser encore plus cette biodiversité et les services qu'elle peut nous rendre, à travers la création :

- d'un réseau de nichoirs à passereaux, pour lutter écologiquement contre les chenilles processionnaires ;
- la mise en place de prairies fleuries pour favoriser les insectes pollinisateurs ;
- l'installation de ruches, via le rucher du

Hérisson avec un miel 100 % local sur le site dès cet été ;

- le suivi de la diversité des espèces d'amphibiens et de reptiles ;
- l'augmentation des surfaces en éco-pâturage.

Conscients que les enjeux ont évolué, la proximité du site par rapport à la ville de Toulouse, l'accroissement démographique de ces dernières années et les infrastructures créées afin de mieux desservir le territoire dans les années 2002 (A 66), ont permis à la population de profiter de la **qualité du site** : **une vitrine pour le Lauragais.**

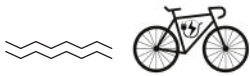
Notre objectif premier est de concilier le **développement touristique** et la **préservation de la biodiversité**, et cela est plus que possible sur ce site aux multiples usages.

Ces actions entre dans le cadre du Label « **Territoire Engagé pour la Nature** » que nous venons d'obtenir tout dernièrement et qui valorise les travaux quotidiens de nos agents intercommunaux.

Bravo à eux !



PRÊT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Le Pays Lauragais expérimente le prêt gratuit de vélos à assistance électrique ! Dans le cadre de son Plan Climat, en partenariat avec ses communautés de communes, le PETR du Pays Lauragais met en place le prêt gratuit de Vélos à Assistance Électrique (VAE), ouvert à tous les habitants et travailleurs de son territoire.

L'objectif de cette démarche est de promouvoir les mobilités durables et d'encourager les alternatives à la voiture individuelle. Le VAE, pratique et écologique, s'avère un moyen de transport idéal pour des trajets quotidiens ou des balades en famille.

Retrouvez-ci dessous les communes participant à l'expérimentation :



► Mobilité

Les aides nationales à l'achat d'un vélo sont étendues jusqu'en 2027 !

Cette mesure vise à « encourager la mobilité propre », indique le ministère de la Transition écologique.

L'État propose deux types d'aides à l'achat ou à la location de vélo, cumulables entre elles : le bonus écologique et la prime à la conversion. Ces aides nationales, cumulables avec les aides locales, ont été élargies en 2022 et sont proposées jusqu'en 2027. Elles concernent également les vélos d'occasion vendus par des professionnels.

• **Bonus écologique « VAE »** (vélo à assistance électrique) : il concerne

désormais l'achat d'un vélo électrique neuf ou d'occasion. Le bonus est maintenu à 400 € maximum par vélo et accordé sous conditions de ressources.

• **Bonus écologique « vélo cargo »** : il concerne l'achat d'un vélo cargo, d'une remorque électrique pour vélo ou d'un vélo adapté aux situations de handicap. Il est attribué sous conditions de ressources : l'aide maximum est de 2000 € ; pour une personne morale, l'aide est de 1000€.

Retrouvez le récapitulatif des aides à l'achat d'un vélo sur : www.service-public.fr



Les aides régionales :

La Région Occitanie souhaite favoriser le développement de la pratique du vélo. Elle s'est engagée à poursuivre sa politique de soutien au développement des modes de transports propres en proposant une aide à l'achat d'un vélo électrique. Il s'agit de l'éco-chèque mobilité, d'un montant de 200 €.

Comment bénéficier de l'aide vélo électrique Occitanie ?

Pour bénéficier de cette aide, vous devez notamment satisfaire les conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans minimum et être une personne physique. Les personnes morales (entreprises, organismes, etc.) ne peuvent pas bénéficier de cette aide régionale ;

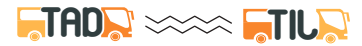
- Résider en Occitanie ;
- Justifier d'un Revenu Fiscal de Référence par part inférieur ou égal à 14 089 €.

La procédure de demande se fait en ligne sur le site officiel de la Région Occitanie, dans les 6 mois qui suivent l'achat de votre vélo électrique. Si l'avis est favorable, après instruction de votre dossier, vous recevrez un versement unique.

Plus d'informations sur : www.laregion.fr



TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE LAURAGAIS



La Région Occitanie est autorité organisatrice des mobilités (AOM) sur le territoire.

Deux lignes de transports sont mises en place pour répondre aux besoins de mobilité vers Toulouse Métropole, en complément du réseau LIO.

• **Transport à la demande (TAD)** : La Région Occitanie définit sa politique de TAD comme visant à répondre aux besoins des populations des territoires de faible densité, peu ou pas desservis par des lignes régulières de transports. Il doit permettre à tous de se déplacer pour rejoindre un pôle d'activités dans les zones à faible densité de population. La ligne du TAD de Lanta vous permet de rejoindre la station de métro Balma-Gramont depuis St Anatoly les mardis et jeudis sur réservation.

RÉSERVATIONS

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h
Dans la limite des places et horaires disponibles

0 805 60 81 00 (appel gratuit)

*Toute réservation pour le lundi devra être effectuée avant le vendredi 16h

• **Transport d'intérêt local (TIL)** : Le TIL est un service de transport collectif régulier de voyageurs.

La fréquence du service est de 3 jours par semaine : les lundis, les mercredis et les vendredis. Il vous permet de rejoindre la station de métro Balma-Gramont depuis Ste-Foy-d'Aigrefeuille.

L'accès au service se fait sans réservation préalable et est ouvert à tous.

Ces deux services de transports collectifs sont proposés au tarif unitaire de 2 € par trajet.

Retrouvez les horaires de passage sur notre site : www.terres-du-lauragais.fr

Annulation par téléphone uniquement

- Avant 16h00 la veille du départ ;
- Avant 16h00 le vendredi pour les déplacements du lundi.

Une pénalité de 2€ sera appliquée pour toute annulation tardive.

TARIFICATION RÉGIONALE LIO

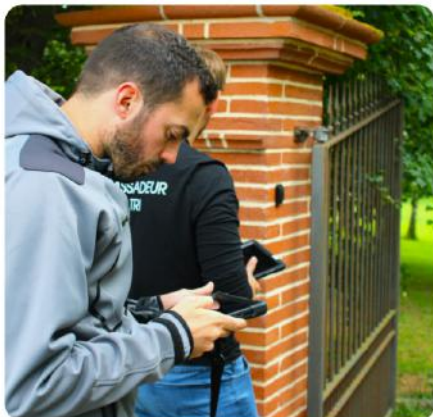
Trajet 2 € | Aller/retour 4 €

Mail : tad@terres-du-lauragais.fr
Courrier : 73 avenue de la Fontasse,
31290 Villefranche-de-Lauragais
Téléphone : 05 31 50 45 50

► L'optimisation de la collecte des déchets se poursuit sur les communes de la PHASE 2

11 COMMUNES SONT CONCERNÉES PAR CETTE PHASE 2 :

SAINT-LÉON ; MAUVAISIN ; AIGNES ; CALMONT ; NAILLOUX ; SEYRE ; MONTGEARD ; MONESTROL ; LAGARDE ; GIBEL ; CAIGNAC.



⊕ LES BÉNÉFICES DE CETTE NOUVELLE ORGANISATION



Amélioration des conditions de travail et de sécurité des agents.



Praticité : accessibilité 24h/24 et 7j/7 et à terme tous les flux en un même point.



Propreté : module de lavage automatisé des PAV qui permet de laver les colonnes.



Réduction de l'impact environnemental du service : diminution du nombre de tournées et de kilomètres parcourus, pas d'envol de déchets.



Harmonisation du service sur tout le territoire géré en régie.



Conformité réglementaire.

Le nouveau schéma de collecte des déchets, voté par les élus communautaires en octobre 2021, est entré en phase de déploiement, depuis décembre 2023, sur certaines communes du secteur Centre de l'intercommunalité.

Schéma mixte alliant **Points d'Apport Volontaire (PAV) en colonnes aériennes de grande capacité** et **Points de Regroupement (PDR) en bacs à 4 roues**, le projet est désormais étendu à l'ensemble des communes Centre et Sud.

UN PROJET EN PLUSIEURS ÉTAPES...

Début mai, les ambassadeurs du tri, **acteurs-clés pour une communication de proximité efficace**, ont débuté une grande campagne de porte-à-porte, en faisant le tour de toutes les habitations des communes concernées, afin de **sensibiliser les foyers** à ce nouveau mode de collecte.

Munis de tablettes, de sacs de pré-collecte et de flyers détaillant tous les nouveaux points de collecte de chaque commune, ils ont ainsi pu **répondre aux questions de tous les habitants** rencontrés, tout en leur expliquant les consignes de tri. En date du 21 juin, **les ambassadeurs du tri avaient déjà sensibilisé 2 315 foyers sur un total de 5 826 logements visités** (habitants absents

ou refus), ce qui représente un total de 40% de foyers sensibilisés ! La campagne de porte-à-porte continue jusqu'à mi-juillet. Des chiffres conformes aux attentes du territoire à ce stade de la campagne, qui ont augmenté lors de leur deuxième passage.

Après ce premier passage, les services techniques du département Environnement ont pu **installer les nouvelles bornes progressivement** à partir du 19 juin 2024.

DES COLONNES ACCESSIBLES 24H/24

Ces PAV ne sont pas spécifiquement affectés à un groupe d'habitations particulier : ils peuvent être utilisés par tous les usagers, en fonction de leurs déplacements. **Un camion équipé d'un bras robotisé** permet d'effectuer des manœuvres et d'assurer une collecte bilatérale sécurisée. Ce système est entièrement automatisé : un opérateur **surveille le bon déroulement de l'opération** depuis la cabine pour garantir une collecte en toute sécurité.

Les élus, conscients des besoins des administrés et de la distance qui peut exister entre les habitations et certains points de collecte, ont décidé de **maintenir quelques points de regroupement (PDR)** pour faciliter l'accès à la collecte.

⊕ Toutes les informations et la carte interactive sur www.terres-du-lauragais.fr

ANIMATIONS 2024

En Terres du Lauragais



VISITE DU MOULIN À 6 AILES & ATELIER PAIN

Du lundi au vendredi à 16h pendant les vacances scolaires Sur inscription · 5€/personne dès 3 ans

MERCREDI 10 JUILLET : BALADE AUX LAMPIONS

Montesquieu-Lauragais · 21h · Sur inscription · 7€/adulte et 5€/enfant

JEUDI 11 JUILLET : NATURO'LAC - animations nature pour les 3-6 ans

Lac de Ste Foy d'Aigrefeuille · 10h30 · Sur inscription · 5€/enfant

JEUDI 11 JUILLET : FESTIVAL CONVIVENCIA Festival musique du monde

Renneville / Gardouch · animations et concert gratuits de 11h à 23h

JEUDI 18 JUILLET : BALADE AUX LAMPIONS

Villefranche de Lauragais · 21h · Sur inscription · 7€/adulte et 5€/enfant

MERCREDI 24 JUILLET : VISITE THÉÂTRALISÉE : CARAMAN

Caraman · 20h30 · Sur inscription · 7€/adulte et 5€/enfant

VENDREDI 26 JUILLET : VISITE DU PARC ÉOLIEN & PHOTOVOLTAÏQUE

Avignonet-Lauragais · 10h30 · Sur inscription · 5€/personne (à partir de 7 ans)

MERCREDI 31 JUILLET : VISITE THÉÂTRALISÉE : MONTGEARD

Montgeard · 20h30 · Sur inscription · 7€/adulte et 5€/enfant

JEUDI 1^{ER} AOÛT : BALADE AUX LAMPIONS

Auriac-sur-Vendinelle · 20h30 · Sur inscription · 7€/adulte et 5€/enfant

MERCREDI 7 AOÛT : NATURO'LAC - animations nature pour les 3-6 ans

Lac de l'Orme Blanc à Caraman · 10h30 · Sur inscription · 5€/enfant

VENDREDI 9 AOÛT : FESTIVAL 31 NOTES D'ÉTÉ

Balade au canal du Midi, jeu de piste et concert gratuit
Avignonet-Lauragais · apéro concert en soirée

JEUDI 29 AOÛT : VISITE THÉÂTRALISÉE : AVIGNONET-LAURAGAIS

Avignonet-Lauragais · 19h30 · Sur inscription · 7€/adulte et 5€/enfant

21 & 22 SEPTEMBRE : JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Visites guidées gratuites express de 30 minutes dans plusieurs villages

SAMEDI 5 OCTOBRE : CANALATHLON

Événement sportif et convivial avec nombreuses animations
Village d'arrivée/départ au Lac de la Thésauque (Nailloux/Montgeard) ·

SAMEDI 19 OCTOBRE : RANDO PATRIMOINE "Boucle des 2 châteaux"

Loubens-Lauragais / Le Faget · 15km · 10h · Sur inscription · 7€/adulte

VENDREDI 25 OCTOBRE : VISITE DU PARC ÉOLIEN & PHOTOVOLTAÏQUE

Avignonet-Lauragais · 14h · Sur inscription · 5€/personne (à partir de 7 ans)



**Contrat
Territoire
Lecture**



TERRES
DU
LAURAGAIS
COMITÉ DE COMMUNES



LAURAGAIS
TOURISME



VOTRE COLLECTIVITÉ FACILITE VOS COVOITURAGES DU QUOTIDIEN !

(domicile-travail, loisirs, événements)

Découvrez notre nouvelle formule : des itinéraires ciblés + des trajets libres



SANS ENGAGEMENT

LIBRE ET FLEXIBLE

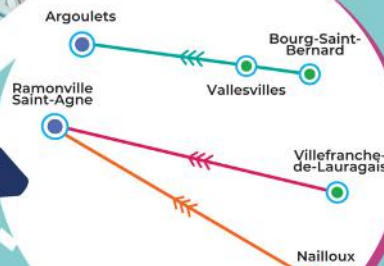
+ ÉCONOMIQUE

+ ÉCOLOGIQUE

illicov.fr

Sur certains itinéraires ciblés, bénéficiez d'avantages exclusifs mis en place par votre collectivité !

ITINÉRAIRES CIBLÉS



Dans le sillage des initiatives vertes, Terres du Lauragais a expérimenté, durant un an, des lignes de covoiturage, en partenariat avec La Roue Verte et la Région Occitanie. Ce projet, soutenu par le programme AcoTE (Acteurs et Collectivités engagés pour l'éco-mobilité), a été conçu avec les administrés grâce à un modèle participatif.

Dix lignes de covoiturage, reliant des communes clés à Toulouse Métropole, ont été expérimentées. Le 14 mars 2024, un bilan a été dressé, afin d'évaluer l'usage et les bénéfices de chaque ligne. Au vu des chiffres significatifs sur certaines lignes, témoignant d'un intérêt marqué des habitants, Terres du Lauragais a demandé la prolongation de l'expérimentation.

UNE NOUVELLE FORMULE !

Depuis le 6 juin, vous pouvez désormais bénéficier d'une nouvelle formule, plus adaptée à vos besoins, pour vos covoiturages du quotidien !

L'expérimentation s'étend désormais à l'ensemble du territoire, avec une formule plus flexible, puisque vous pouvez utiliser l'application sur des trajets libres, c'est-à-dire qui ne correspondent plus obligatoirement aux tracés des "lignes" pré-établies. **Conducteurs ?** Proposez le trajet que vous souhaitez, peu importe votre point de départ ou d'arrivée. **Passagers ?** Rendez-vous sur le site pour découvrir si un trajet correspond à votre itinéraire quotidien.

DES AVANTAGES EXCLUSIFS

Cependant, sur certains itinéraires ciblés, -correspondant aux lignes ayant rencontré le plus de succès-, vous pouvez bénéficier d'avantages exclusifs ! Sur trois lignes au départ de Nailloux, Villefranche-de-Lauragais et Bourg-Saint-Bernard, en direction de Ramonville Saint-Agne ou des Argoulets, vous pouvez voyager plus sereinement :

- **Passagers :** sur certains horaires, une solution de secours est déployée à nos frais, si votre conducteur se désiste.
- **Conducteurs :** recevez des indemnités pour chaque passager transporté (et même sans passager !).



SIÈGE ADMINISTRATIF

73, av de la Fontasse
31290 Villefranche-de-Lauragais
Tél. 05 31 50 45 50
Mail : accueil@terres-du-lauragais.fr



PÔLES DE PROXIMITÉ

Secteur Caraman
7, av du 8 mai 1945 - 31460 Caraman
Secteur Nailloux
4, avenue de Saint-Léon - 31560 Nailloux

SUIVEZ-NOUS



www.terres-du-lauragais.fr

Abonnez-vous à notre newsletter en scannant le QR Code ci dessous :

